

56000

Distr.
LIMITEE

ECA/MULPOC/NIA/VII/LV
4 janvier 1984

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Septième réunion du Centre multinational de
programmation et d'exécution de projets
pour l'Afrique de l'Ouest (MULPOC)

1-17 février 1984

Conakry, République populaire et
révolutionnaire de Guinée

Rapport sur l'étude relative à
l'accroissement de la production
de ciment dans la sous-région
de l'Afrique de l'Ouest

I. Introduction

1. La Commission économique pour l'Afrique met en oeuvre à la demande des Etats membres un programme de développement pour l'industrie des matériaux de construction et le bâtiment afin d'aider les pays à surmonter leurs problèmes de pénurie et de coûts élevés des matériaux et des services de construction. La CEA a soumis un rapport basé sur des études relatives à la sous-région de l'Afrique de l'Ouest ^{1/} à la cinquième réunion du Conseil des ministres et des Chefs d'Etats du MULPOC de l'Afrique de l'Ouest (à Banjul en Gambie du 12 au 13 février 1962), dans lequel il a été souligné que la pénurie de ciment était aigue dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest: le besoin d'accroître la production d'installations déjà existantes et celles de nouvelles installations à créer s'est fait sentir, et il faudrait procéder à une évaluation détaillée de la production de ciment et des besoins en matière de ciment en vue de déterminer les actions à entreprendre pour répondre à la demande. La réunion a approuvé la proposition et a adopté une résolution dans laquelle il est recommandé entre autres d'entreprendre des études de faisabilité pour élaborer des propositions spécifiques suivant l'objectif et les modalités d'une augmentation de la production de ciment dans la sous-région.

2. La CEA a entrepris par conséquent ^{2/} une étude dans sept pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Libéria, Nigéria, Sénégal, Togo, Haute Volta) pendant la période juillet-septembre 1963 sur la capacité actuelle de l'industrie du ciment, le niveau de la production, les augmentations prévues, la disponibilité des matières premières, les tendances de la demande, les insuffisances en matière de capacité et les mesures à prendre en vue d'améliorer la capacité de production de la sous-région. Des missions ont été envoyées dans ces pays. La situation au Ghana bien que n'étant pas couverte par une mission, a cependant été examinée. Il n'était pas possible de couvrir les autres pays de la sous-région à cause d'un manque de ressources financières et de temps.

3. Ce rapport, basé sur les études en question brosse le tableau de l'industrie du ciment dans son état actuel et des besoins futurs et il contient aussi des recommandations pour les actions à entreprendre par les gouvernements. Il est soumis à la septième réunion du Conseil des ministres du MULPOC de l'Afrique de l'Ouest qui doit se tenir à Conakry en Guinée du 14 au 16 février 1964.

II. Position générale

4. Le développement substantiel de l'industrie du ciment dans la plupart des pays ouest-africains est un phénomène de l'après-indépendance qui s'est produit après 1960. La phase initiale a été marquée par l'établissement d'usines de broyage de clinker dans les zones côtières. Ces usines ont été établies par des producteurs européens de ciment voulant avoir leur part du marché et qui ont utilisé du clinker importé, procédé à des petits investissements et ont bénéficié des avantages accordés par les gouvernements. Ils n'ont nullement contribué à réduire le coût élevé du ciment qui était pratiqué avant leur installation. Les profits qu'ils en ont tiré ont encouragé l'établissement d'usines de broyage identiques par les gouvernements ou par les nationaux à proximité des usines déjà existantes et cela n'a nullement contribué à faire baisser les coûts du ciment.

^{1/} ECA/MULPOC/NIAMEY/V

^{2/} L'étude a été menée par un consultant de la CEA.

5. Au cours de la phase suivante de développement, des usines intégrées de ciment (produisant du clinker captif) ont fait leur apparition et elles ont été créées soit sur l'initiative des producteurs étrangers de ciment, soit sur celle des gouvernements en collaboration avec eux. La production n'était pas optimale à cause d'une mauvaise gestion technique et financière. Dans une opération de sauvetage, les gouvernements ont été obligés d'augmenter le prix de vente du ciment qui était déjà prohibitif et plus élevé que celui du ciment importé. Cette expérience malheureuse avec des usines non rentables a découragé l'élaboration de nouveaux projets et le prix de vente élevé du ciment dans la sous-région s'est maintenu malgré le fait que le ciment étranger, le clinker et les tarifs de fret soient devenus meilleur marché au cours des dernières années. Cette situation anormale de prix plus bas à l'étranger et plus élevé dans la sous-région a relancé les activités commerciales en matière de ciment au lieu de relancer la production de ciment. Le prix de vente élevé du ciment continue d'être un frein à la croissance normale et régulière de la demande de ciment et au développement de l'industrie du ciment. Ce facteur a aussi entraîné une dépendance continue vis-à-vis du ciment importé.

III. Les tendances de la consommation de ciment

6. Dans les huit pays ayant fait l'objet d'une étude, la tendance suivie par la consommation de ciment pendant la période 1979-1982 a été la suivante :

	1979	1980 (en millier de tonnes)	1981	1982	Taux de croissance 1982/81	(pourcentage) 1982/79
Bénin	233	247	295	320	+ 11,1	+ 12,0
Ghana	500	400	400	396	- 1,0	- 7,5
Côte d'Ivoire	1 129	1 042	827	780	- 5,7	- 11,6
Libéria	137	106	86	71	- 17,5	- 19,7
Nigéria	5 551	7 192	9 274	8 609	- 7,2	+ 15,7
Sénégal	303	269	273	375	+ 37,0	+ 7,3
Togo	330	242	242	215	- 11,2	- 13,3
Haute Volta	103	111	94	130	+ 38,0	+ 3,1
	8 286	9 609	11 491	10 904		

7. Le niveau de la consommation en 1982 qui était d'environ 11 million de tonnes, représentait une consommation par tête de 90 kg pour la sous-région. Les approvisionnements provenaient de 11 usines intégrées de ciment, de 11 usines de broyage de clinker et d'importations comme indiqué ci-dessous :

	Quantité (millier de tonnes)	Part de pourcentage
Ciment produit dans la sous-région	4 334	40
Clinker importé dans la sous-région	2 915	27
Ciment importé dans la sous-région	3 542	33
	10 791 (les adjuvants non compris)	100

8. Certains pays ont maintenu un taux de croissance de la consommation de ciment pendant les quatre dernières années. Le prix de vente du ciment dans ces pays était élevé (le cas du Bénin excepté) mais les augmentations n'étaient pas trop fortes. La chute du taux de consommation dans d'autres pays peut être attribuée à :

- perte de valeur de la monnaie (CFA et cedi ghanéen) et importations plus coûteuses ;
- augmentation du prix du ciment au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Togo (par suite de la hausse du prix du clinker togolais) et au Libéria ;
- paiement de droits de douane sur le ciment importé au Nigéria à partir de 1982.

IV. Tendances des prix du ciment

9. La tendance enregistrée par les prix au cours des cinq dernières années (1979-1983) dans la sous-région et les prix mondiaux étaient la suivante :

	1979	1980	1981	1982	1983	Pourcentage d'accroissement 1983/1979
	(Prix par tonne indiqué en monnaie nationale avec l'équivalent en dollars des E.U. entre parenthèses)					
Bénin	16 700 (64,23)	16 700 (64,23)	25 500 (87,93)	35 500 (102,94)	31 500 (80,76)	38,6 (25,7)
Côte d'Ivoire	16 500 (64,61)	19 500 (75,00)	21 300 (75,17)	28 400 (78,83)	35 500 (91,02)	111,3 (40,5)
Libéria	(62,00)	(78,00)	(102,00)	(120,00)	(120,00)	(76,4)
Nigéria				96 (121,42)	100,00 (151,42)	
Sénégal	19 000 (73,00)	22 700 (87,30)	26 500 (91,37)	32 000 (88,76)	36 500 (93,58)	92,1 (28,0)
Togo	17 600 (67,69)	20 900 (80,38)	22 900 (78,38)	27 000 (79,75)	30 000 (75,89)	65,3 (10,2)
Haute Volta	32 000 (123,08)	34 000 (130,76)	38 000 (131,03)	41 000 (120,00)	50 600 (129,74)	58,1 (5,4)
Prix mondial moyen F.O.B.	(32,00)	(34,00)	(38,00)	(39,00)	(40,00)	-

V. Capacité et production : résultats

10. La capacité actuelle des installations dans les huit pays, la production en 1982 et le niveau d'utilisation de la capacité étaient les suivants :

	Capacité totale installée (mille tonnes)	Production totale en 1982 (mille tonnes)	Exploitation de la capacité (p. 100)
Usines intégrées de ciment	7 400	4 334	58,6
Usines séparées de broyage de clinker	7 000	4 006	57,2
	14 400	8 340	57,9

(Pour de plus amples informations par pays, voir annexe I).

11. Si les usines intégrées de ciment fonctionnaient à pleine capacité, elles auraient pu représenter environ 68 p.100 de la consommation de ciment au lieu de 40 p.100 seulement et elles auraient contribué ainsi à réduire les importations de clinker de l'étranger.

12. Les usines intégrées privées de ciment étaient celles qui exploitaient le plus leur capacité. Venaient ensuite les usines intégrées appartenant au gouvernement et fonctionnant à une capacité moindre. Les usines privées appartenaient aux compagnies de ciment étrangères qui étaient bien implantées dans ce domaine à l'étranger, avaient l'avantage d'avoir leurs installations dans les zones portuaires et celui de profiter des facilités dont disposent ces zones en matière d'infrastructure, faisaient des investissements moins considérables, avaient opté pour des techniques plus simples, une production et des capacités de stockage plus petites. Les usines appartenant aux gouvernements étaient situées pour des raisons socio-économiques, dans des zones éloignées, avaient des capacités de production plus considérables, avaient opté pour des technologies de pointe, d'où par conséquent des obligations en matière d'infrastructure et des investissements plus considérables. Elles avaient aussi rencontré des difficultés pour ce qui était de trouver et de former le personnel de gestion et le personnel technique. Dans certaines usines d'état qui avaient fait appel à un personnel de gestion étranger, la production était plus forte mais les coûts de fonctionnement étaient plus élevés aussi. Lorsque par contre il s'agissait de personnel de gestion locale, les coûts étaient relativement plus faibles mais il existait des carences au niveau du fonctionnement, de la planification financière et de la commercialisation et les usines avaient tôt ou tard besoin d'une restructuration financière et technique.

13. Des approvisionnements irréguliers en combustibles et en matériaux de consommation y compris les matériaux d'emballage, un inventaire insuffisant de pièces détachées et des variations de tension de courant ont aussi contribué à réduire l'utilisation de la capacité.

14. Les 11 usines de broyage de clinker ont produit quatre millions de tonnes de ciment à partir de 2,9 million de tonnes de clinker importé et 0,9 million de tonnes de clinker produit dans la sous-région. La dépendance vis-à-vis des importations constituait 73 p.100 de leurs besoins en clinker. Elles importaient aussi 0,2 million de tonnes d'adjuvants tels que la pouzzolane et le gypse. Le coût CIF moyen du clinker importé d'Europe était de 40 dollars des E.U. par tonne comparé au prix moyen de 50 dollars des E.U. du clinker fourni par le Togo. Les usines de broyage au Ghana et en Côte d'Ivoire (qui ont signé un accord avec le Togo en vertu duquel ils s'engagent à utiliser le clinker togolais) ont augmenté le prix du ciment proportionnellement à l'augmentation du prix du clinker togolais. Sur un marché du ciment réagissant aux fluctuations des prix, ces augmentations ont eu des effets négatifs sur les achats de ciment et ont entraîné une utilisation plus faible de la capacité dans les usines de broyage.

15. La capacité combinée de broyage de clinker du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Libéria et du Togo équivaut à trois fois leur demande de ciment. Les possibilités d'exporter sont limitées par le fait que les usines ne peuvent concurrencer les usines intégrées de ciment dont la production est destinée à l'exportation et qui se trouvent dans des zones où elles peuvent importer directement du ciment produit dans ces zones. Elles ne peuvent être compétitives que dans les zones et à proximité des zones où elles sont implantées et là où de grandes usines intégrées ne sont pas une proposition viable à cause de l'insuffisance de matières premières ou du faible volume de la demande de ciment (c'est la raison pour laquelle la nouvelle usine de broyage de clinker au Bénin et la section de broyage de clinker togolais récemment agrandie sont épargnées).

16. La viabilité économique des usines de broyage de clinker et leur capacité d'exportation peuvent être améliorées à condition qu'il y ait un approvisionnement en gros de clinker aux prix les plus compétitifs, une production de ciment avec des adjuvants importés ou locaux ayant des propriétés hydrauliques (la pouzzolane par exemple) et moins onéreux que le clinker importé et à condition que la capacité des usines soit pleinement utilisée.

VI. Situation des matières premières

17. Les données sur l'existence du calcaire à ciment dans la région sont maigres. La plupart des réserves connues nécessite des études plus poussées pour une évaluation détaillée. Des données adéquates sur d'autres matériaux tels que l'argile, le marne et le gypse ne sont pas aussi disponibles. Il faudrait entreprendre des études détaillées pour déterminer les réserves éventuelles et leur exploitation rentable. Ces études aideront aussi à déterminer l'objectif de réduction des coûts de production du ciment.

18. Sur la base des données disponibles, le Bénin, le Nigéria, le Sénégal et le Togo ont des réserves considérables de calcaire de ciment et il est fort possible qu'il en existe d'autres. Le Ghana et la Haute Volta ont des réserves connues relativement plus petites et peu de possibilités qu'il en existe d'autres. La Côte d'Ivoire et le Libéria n'ont pas de réserves connues.

VII. Variétés de ciment produit

19. Le ciment ordinaire de portland représente le gros de la production locale et des importations. Le ciment à prise rapide et le ciment pouzzolane sont aussi produits en petites quantités. La pouzzolane est importée de Grèce.

20. La production et le commerce de ciment se font selon les normes françaises ou britanniques ou américaines, le choix dépendant des liens historiques des pays. L'élaboration de normes nationales basées sur les conditions et les besoins locaux fait l'objet d'un examen dans certains pays. L'élaboration de normes communes basées sur une coopération étroite entre les pays de la sous-région pourrait permettre de réduire les coûts quant à la production et au commerce du ciment.

VIII. Possibilités d'exportation

21. Les usines intégrées de ciment et les usines de broyage de clinker de la sous-région ne peuvent exporter qu'en pratiquant des prix compétitifs et vers les pays enclavés de la sous-région et dans une certaine mesure vers les régions frontalières

des pays voisins. Les droits de douane prélevés dans les pays (droits qui, conformément à une décision de la CEDEAO doivent être progressivement réduits jusqu'à suppression totale) et les disparités dans les systèmes monétaires constituent un facteur de dissuasion pour des exportations à grande échelle. Pour accroître les possibilités d'exportation, il sera nécessaire de prendre des mesures rationnelles afin de réduire les prix de vente du ciment et les coûts de fonctionnement des usines et de les aligner sur les prix mondiaux et les coûts mondiaux de l'industrie du ciment.

IX. Demande future et déficit de la production

22. La demande future de ciment dans la sous-région dépendrait des résultats économiques des pays de la sous-région et de la relance de l'économie mondiale. Les institutions gouvernementales de la sous-région estiment que les prix de vente du ciment ne devraient pas augmenter de beaucoup dans les années à venir. Sur la base de cette supposition et de la relance anticipée de l'économie mondiale, on peut supposer que le niveau actuel des prix élevés du ciment dans la sous-région (avec possibilité d'une réduction marginale) sera absorbé par le marché. Ceci peut entraîner dans quelques années une hausse progressive du taux de croissance variant entre 10 et 15 p.100, taux qui prévalait dans la sous-région au cours des années passées.

23. Par suite de l'introduction des améliorations prévues dans le domaine technique et dans celui de la gestion, les usines intégrées de ciment devraient améliorer le niveau d'utilisation de leurs capacités et accroître leur production. Ce niveau pourrait passer de 50 p.100 à 70 p.100 d'ici 1988 au rythme de deux points par an. Pour ce qui est des projets intégrés en cours d'exécution et en cours de planification en matière de ciment le taux d'utilisation de la capacité devrait être de 50 p.100 la première année, 70 p.100 la deuxième année et 90 p.100 à partir de la troisième. D'autres nouveaux projets pourraient être élaborés comme prévu et leur exécution pourrait intervenir avec un an de retard, le taux d'utilisation de leur capacité devrait être le même que celui des projets en cours d'exécution et en cours de planification.

24. Sur la base des données ci-dessus, la demande future pour les cinq prochaines années sera la suivante :

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Taux de croissance (pourcentage)	-	4	6	8	10	12	14
Demande (milliers de tonnes)	10 904	11 340	12 020	12 982	14 280	15 994	18 233

25. A l'annexe II sont indiqués les détails concernant le développement des capacités existantes, celles en cours de planification, les capacités supplémentaires anticipées faisant l'objet d'un examen, le taux d'utilisation de leurs capacités, la demande future et l'insuffisance probable de l'offre de ciment.

26. A la lumière des données de l'annexe II, il semblerait que le déficit déjà existant de 40 p.100 se maintiendra même en 1988.

27. La capacité nécessaire à installer afin de produire une offre de 11 millions de tonnes sera de 12,5 millions de tonnes par an sur la base du taux d'utilisation de 90 p.100 (pour 1988, 20-21 millions de tonnes).

X. Coûts d'opportunité de l'importation de ciment

28. La quantité cumulative de ciment qu'il aurait fallu importer s'il n'y avait pas de production locale pendant les cinq années : 1984-1988, se chiffre à environ 43,6 millions de tonnes (déficits totaux indiqués pour chaque année à l'annexe II) ce qui correspond à un coût de 2,4 milliards de dollars des E.U., en prix actuels. Le coût réel pourrait être encore plus élevé si l'on tenait compte de l'éventualité de la hausse des prix du ciment et des tarifs du fret provoqué par la relance de l'économie mondiale.

XI. Recommandations pour les actions à entreprendre

29. Il est évident qu'il y va de l'intérêt de la sous-région de promouvoir le plus tôt possible, des politiques et des mesures pour la création de capacités supplémentaires dans les cimenteries des pays de la sous-région sur la base d'une coopération sous-régionale, d'efforts conjoints et de concessions réciproques. Les actions suivantes sont par conséquent proposées :

a) Cimenteries existantes

30. Les usines devraient entreprendre des études et adopter des mesures visant à réduire le niveau actuel élevé des coûts de fonctionnement et à les aligner sur celui des coûts internationaux. Quelques unes des mesures à prendre sont : introduction dans les usines de techniques de fabrication plus rentables telles que l'abandon des procédés humides au profit des procédés secs ou mi-secs, celui de l'alimentation au pétrole au profit de l'alimentation au charbon, amélioration des unités de production et du matériel de traitement, utilisation d'autres matières premières ayant des propriétés hydrauliques et, diversification de la gamme de production afin d'inclure le ciment pouzzolane et d'autres types de ciment moins onéreux, agrandissement des usines lorsque cela s'avère possible afin d'assurer une production rentable, amélioration de la gestion, programmes réguliers de formation en vue d'améliorer les compétences du personnel technique et des ouvriers.

b) Usines de broyage de clinker

31. Ces usines aussi devraient entreprendre des études et adopter des mesures pour réduire leurs coûts de fonctionnement et améliorer le taux d'utilisation de leurs capacités. Elles devraient mener de façon régulière des enquêtes sur le marché du ciment et du clinker dans et hors de la sous-région et réajuster de temps en temps leurs programmes de production en fonction des résultats. Elles devraient procéder aux moments opportuns à des évaluations des capacités de broyage de clinker sur les marchés qu'elles peuvent couvrir afin de démonter les unités de production qui sont en trop dans les usines et les réinstaller dans d'autres zones de la sous-région où l'on envisage la création ou l'agrandissement des capacités de broyage. Elles devraient constamment être à la recherche d'approvisionnements rentables en clinker et s'arranger de manière à importer aux prix les plus bas. Elles devraient envisager

la diversification de la gamme de production en vue d'inclure le ciment pouzzolane et d'autres types de ciment. Elles devraient introduire des améliorations dans les pratiques d'entretien des usines et organiser des programmes réguliers pour la formation des ouvriers.

c) Planification de nouveaux projets

32. De nouvelles capacités seront nécessaires pour répondre à l'augmentation vraisemblable de la demande dans les années à venir et pour fournir du clinker aux usines existantes de broyage de clinker qui dépendent des importations et, aux nouvelles usines de broyage qui pourraient être créées plus tard. Les études portant sur de nouveaux projets devraient indiquer les perspectives pour la sous-région et ne pas se limiter aux seuls intérêts d'une compagnie ou d'une zone nationale. Dès le départ, l'élaboration du projet devrait avoir pour objectif d'assurer la compétitivité du produit et ne pas être axée sur le niveau actuel élevé des prix de vente du ciment en se basant sur le fait que les consommateurs dans la sous-région n'ayant pas le choix, se sont déjà habitués aux prix de vente élevés. La gamme de production devrait être souple afin d'inclure d'autres types de ciment qui utilisent des matières premières et des adjuvants ayant des propriétés hydrauliques et qui pourraient être plus rentables. Les usines devraient être conçues de manière à adopter des techniques de traitement simples et rentables, évitant ainsi les technologies de pointe pour le traitement et le contrôle, elles devraient avoir les installations adéquates pour le stockage des matières premières et des produits finis et pour l'emballage. Les besoins en personnel technique et en personnel de gestion devraient être adéquatement évalués et des programmes satisfaisants de recrutement et de formation devraient être organisés bien à l'avance au moment de la planification et de l'élaboration du projet.

d) Actions sous-régionales

33. Les intérêts de la sous-région seraient bien servis si un "bureau de promotion de l'industrie du ciment" pouvait être créé comme mécanisme sous-régional (au secrétariat de la CEDEAO ou sous toute autre forme adoptée par les gouvernements). Il devrait être chargé de stimuler le développement de l'industrie du ciment et de faire des recommandations aux gouvernements sur les politiques et programmes à adopter. Il devrait disposer de l'expertise technique en vue d'entreprendre des études de faisabilité, d'évaluer des propositions de projets, de proposer des méthodes visant à améliorer/restructurer les usines existantes et à accroître au maximum leur production, de donner des avis sur les meilleurs emplacements pour les nouveaux projets et sur le choix des technologies, de planifier l'utilisation des matières premières, d'évaluer les choix techniques et les soumissions d'offre de projets, de promouvoir des normes communes pour les ciments, de fournir des services de statistiques et d'informations sur l'industrie du ciment aux Etats membres et d'organiser des programmes de formation. Promouvoir la fabrication de pièces détachées indispensables dans toute la sous-région est une autre activité importante qui appelle l'attention.

e) Actions nationales

34. Les gouvernements devraient entreprendre en priorité des études détaillées sur les matières premières de base et les combustibles, préparer des inventaires détaillés portant sur leurs quantités et leurs qualités et promouvoir des programmes en vue de leur exploitation. Ils devraient introduire des mécanismes internes efficaces en vue

de recueillir des données sur les résultats en matière de production de toutes les cimenteries et sur leurs problèmes de fonctionnement, aider les usines à prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer un approvisionnement régulier et sans problème en matières premières, combustibles et électricité, formuler de temps en temps des politiques adéquates qui entraîneraient une production accrue et rentable de ciment, élaborer des lignes directrices dans l'intérêt de la sous-région pour exécuter les nouveaux projets sans que cela fasse au détriment des usines existantes, collaborer à l'organisation de programmes de formation.

35. En outre, il est recommandé aux pays concernés de prendre les actions spécifiques suivantes :

Bénin

Le projet intégré de ciment d'Onigbolo, qui a été établi sous le parrainage conjoint du Bénin et du Nigéria doit fonctionner sur une base continue et à pleine capacité et, les exportations vers le Nigéria devraient reprendre avec si nécessaire des concessions/subventions pour une durée déterminée et en vue d'établir des centres de distribution de ciment au Nigéria. L'usine doit prendre les mesures nécessaires pour réduire de façon significative les coûts de fonctionnement et le gouvernement doit aussi procéder à une planification à long terme pour le développement de l'industrie nationale du ciment en tenant compte des avantages spéciaux dont bénéficie le Bénin en termes de dépôts de matières premières et de possibilités d'exportation.

Côte d'Ivoire

Le transfert des deux usines de broyage de clinker que l'on se propose de faire d'Abidjan, leur emplacement actuel, au nouveau complexe portuaire devrait être considéré comme une bonne occasion pour planifier à l'avance, de façon rationnelle et pour prendre des dispositions en vue d'assurer dès le départ une intégration harmonieuse de certaines installations des deux usines afin de réduire les coûts de fonctionnement et d'augmenter le taux actuel de 33 p.100 d'utilisation de la capacité. Les usines doivent se lancer dans la production de ciments pouzzolanes et augmenter leurs possibilités d'exportation au delà du niveau des 7 p.100. Par un effort conjoint avec le Ghana et le Togo, il faut trouver une solution pour rendre le prix du clinker togolais compétitif. Il est aussi nécessaire de prendre des mesures pour normaliser les pièces détachées et les matériaux de consommation afin de réduire les coûts.

Libéria

Son unique usine de broyage fonctionne à 33 p.100 de sa capacité. Le ciment du Libéria est l'un des plus chers de la sous-région. L'usine doit rechercher et opter pour les sources d'approvisionnement en clinker les plus compétitives et se lancer dans la production du ciment pouzzolane dont les coûts sont moins élevés.

Nigéria

Le principal problème est posé par le coût élevé du ciment et tous les moyens de le réduire devront être examinés et appliqués. Le gouvernement devrait envisager le regroupement de toutes les entreprises publiques de ciment dans le cadre d'une

institution indépendante vis-à-vis du gouvernement et lui donner plein pouvoir pour coordonner, apporter un appui technique et financier, rationaliser et promouvoir l'industrie nationale du ciment. Les services de l'association nigériane des fabricants de ciment pourraient être orientés de manière à promouvoir un développement harmonieux de l'industrie.

Sénégal

Le Sénégal est l'un des rares pays de la sous-région qui sont auto-suffisants dans le domaine de l'industrie du ciment. L'usine de la SOCOCIM, une fois terminée sa restructuration, devrait prendre des mesures pour réduire ses coûts de production en abandonnant le système d'alimentation au pétrole au profit du système d'alimentation au charbon et en se lançant dans la production à grande échelle de ciment pouzzolane. Par ailleurs, le gouvernement devrait sérieusement envisager de promouvoir le projet de cimenterie de Pout, tout seul ou en association avec d'autres gouvernements de la sous-région pour en faire une usine intégrée de ciment tournée vers l'exportation.

Togo

Les mesures principales à envisager constituent à rationaliser les coûts de production de clinker à l'usine de Tabligbo, ainsi que les coûts d'approvisionnement en vue de réduire le prix et de permettre au Ghana et à la Côte d'Ivoire, qui sont liés par contrat au clinker togolais, de l'importer pour leurs usines de broyage à des prix compétitifs et de faire fonctionner leurs usines à une capacité plus élevée. Les trois gouvernements devraient demander au nouveau personnel de gestion de l'usine d'élaborer en collaboration avec les fournisseurs de matériel, les mesures spécifiques à prendre et, apporter leur aide pour la mise en oeuvre. On devrait encourager l'usine de la CIMTOGO à accroître sa production de ciment pouzzolane et à prendre les dispositions nécessaires en matière de commercialisation pour assurer une plus grande consommation de ciment dans le pays.

Haute-Volta

Des efforts devraient être déployés autant que possible pour importer du ciment pouzzolane à des tarifs moins onéreux en vue de réduire le prix de vente du ciment dans le pays. La production de ce ciment devrait être envisagée dans la nouvelle usine de broyage de clinker à construire à Tambao. Le moyen de réduire les coûts d'investissement dans le projet devraient aussi faire l'objet d'un examen. Dans le cadre de la proposition qui consiste à promouvoir une cimenterie à TIN-Harssan, il est recommandé d'entreprendre d'autres études sur les matières premières en vue de satisfaire les besoins de l'usine en matières premières pendant une période de 30 ans au moins.

Production de ciment et capacité, ciment/importations de clinker,
consommation de ciment et prix du ciment dans la sous-région de
l'Afrique de l'Ouest (position en 1982) (milliers de tonnes)

	Nigéria	Bénin	Ghana	Côte d'Ivoire	Libéria	Sénégal	Togo	Haute Volta	Total
a) Usines de ciment intégrées									
capacité estimée	5 300	500	-	-	-	400	1 200	-	7 400
utilisation de la capacité (%)	58	16	-	-	-	93	72	-	58
production	3 009	82	-	-	-	375	865	-	4 334
b) Usines de broyage de clinker									
capacité estimée	2 400	400	300	2 400	220	-	780	-	7 000
utilisation de la capacité (%)	37	63	50	33	33	-	35	-	57
production	2 100	255	396	911	71	-	273	-	4 006
capacité de broyage des usines intégrées	6 340	600	-	-	-	480	-	-	7 400
capacité totale de broyage	8 760	1 000	300	2 400	220	480	780	-	14 400
utilisation de la capacité (%)	58	34	50	38	33	73	35	-	58
c) Importation de clinker									
clinker provenant des marchés mondiaux	2 000	243	73	531	63	-	-	-	2 915
clinker provenant de la sous-région	-	-	303	325	-	-	240	-	868
d) Importation de gypse et d'adjuivants	100	12	20	55	3	-	33	-	233
e) Importation de ciment									
ciment en gros provenant des marchés mondiaux	3 300	-	-	-	-	-	-	-	3 300
ciment en sacs provenant des marchés mondiaux	200	-	-	21	-	-	13	3	242
ciment en sacs provenant de la sous-région	-	-	-	-	-	-	-	127	127
f) Exportation de ciment									
vers la sous-région	-	-	-	72	-	-	55	-	127
vers d'autres pays	-	9	-	60	-	-	21	-	110

	<u>Nigeria</u>	<u>Bénin</u>	<u>Ghana</u>	<u>Côte d'Ivoire</u>	<u>Libéria</u>	<u>Sénégal</u>	<u>Togo</u>	<u>Haute Volta</u>	<u>Total</u>
g) <u>Exportation de clinker dans la sous-région</u>	-	-	-	-	-	-	628	-	628
h) <u>Consommation de ciment du pays</u>	2 609	328	396	780	71	375	215	130	10 904
i) <u>Consommation par tête de ciment (kg)</u>	108	91	32	95	37	65	30	19	90
j) <u>Prix de vente au détail du ciment (dollar des F.U.)</u>	151,42	80,76		91,02	120,00	93,58	75,89	129,74	118,00

Développement de la capacité des
cimenteries demande et déficit 1/

	<u>1983</u>	<u>1984</u>	<u>1985</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u>	<u>1988</u>
	(milliers de tonnes)					
a) Usines existantes						
capacité estimée	7 400	7 400	7 400	7 400	7 400	7 400
taux d'utilisation (%)	60	62	64	66	68	70
production	4 440	4 588	4 776	4 884	5 032	5 180
b) Capacités prévues						
i) Sénégal (SOCOCIM)						
capacité estimée	425	425	425	425	425	425
taux d'utilisation (%)	50	70	90	90	90	90
production	219	290	385	385	385	385
ii) Nigéria (SOKOTO)						
capacité estimée	-	500	500	500	500	500
taux d'utilisation (%)	-	50	70	90	90	90
production	-	250	350	450	450	450
c) Nouvelles capacités planifiées						
i) Nigéria (ONDO)						
capacité estimée	-	-	-	30	30	30
taux d'utilisation (%)	-	-	-	50	70	90
production	-	-	-	15	20	25
ii) Nigéria (OGUN)						
capacité estimée	-	-	-	-	1 000	1 000
taux d'utilisation (%)	-	-	-	-	50	70
production	-	-	-	-	500	700
iii) Nigéria (Cross rivers)						
capacité estimée	-	-	-	-	-	800
taux d'utilisation (%)	-	-	-	-	-	50
production	-	-	-	-	-	400
d) Nouvelles capacités anticipées						
i) Nigéria (Imo)						
capacité estimée	-	-	-	-	-	600
taux d'utilisation (%)	-	-	-	-	-	0
production	-	-	-	-	-	0
Total - capacité estimée	7 825	8 325	8 325	8 355	9 355	10 155
Croissance moyenne (%)	59	62	65	69	68	70
Production totale	4 655	5 125	5 475	5 734	6 387	7 140
Demande prévisible	11 340	12 020	12 982	14 280	15 994	18 233
Déficit	6 685	5 892	7 507	8 546	9 607	11 093
Taux de satisfaction de la production (%)	41	42	42	40	40	40

1/ Données provenant de huit pays seulement (Bénin, Ghana, Côte d'Ivoire, Libéria, Nigéria, Sénégal, Togo et Haute Volta).